



Réunion publique

Mardi 23 octobre 2007 à 20 h 15

Salle Henri Lasson (près du Sélect côté marché)

Présentation des conclusions de la commission d'enquêtes sur le PLU (plan local d'urbanisme) d'Antony

Après plusieurs mois d'enquêtes, la commission a rendu son rapport.

Il traite des nombreux points abordés par les Antoniens, notamment :

- la sauvegarde des quartiers pavillonnaires (comme les rues Gabriel-Péri et Pierre-Brossolette)
- l'aménagement de la Croix-de-Berny
- les circulations douces
- la Résidence Universitaire
- l'US Métro.

En présence de spécialistes du droit de l'urbanisme et de la protection du patrimoine, nous présenterons les conclusions et essaierons de répondre à vos questions. Un exemplaire du rapport sera fourni.

Nous débattons également des modalités d'action possibles pour que les nombreuses observations des Antoniens soient entendues.

Même si la commission d'enquête n'a pas émis de réserves formelles importantes sur le PLU, en revanche, elle présente des recommandations qui peuvent être des outils précieux pour l'amélioration de notre cadre de vie.

Venez nombreux !

Citoyens à Antony est une association locale, créée en 2000.

Son objectif : faire de la politique autrement, en privilégiant le travail de terrain, en proposant, en écoutant les habitants.

Avec ses élus et son journal *Agora*, l'association est une composante active de l'opposition constructive.

Les Verts est un parti politique national implanté de manière durable et active dans notre ville grâce à ses militants et ses élus.

Son objectif : agir localement, penser globalement. Au cœur de son programme : réduire l'empreinte écologique de l'homme pour préserver la planète et améliorer son cadre de vie, tout en prenant en compte les difficultés économiques des personnes les plus défavorisées.

PRG – Le Parti radical de gauche – est une formation politique présente depuis trente ans dans le sud des Hauts-de-Seine notamment du fait du travail et de la personnalité des ces élus. Résolument ouvert, le PRG est aussi une composante d'une gauche moderne, laïque et républicaine.

PARTI RADICAL DE GAUCHE
72 rue Velpeau
rufat.larger@wanadoo.fr

CITOYENS À ANTONY
1 bis rue Esther
<http://citoyensantony.blogspot.com>

LES VERTS
53 rue Pierre Vermeir
lesvertsantony@hotmail.fr
vertso2bievre.blogspot.com



Parti Radical de Gauche



Citoyens à Antony

SPECIAL PLU

Édito

PLAN LOCAL D'URBANISME D'ANTONY La commission d'enquêtes a rendu son avis

PLUS DE 2 000 ANTONIENS ont participé à la commission d'enquêtes sur le plan local d'urbanisme (PLU) et le périmètre de protection des monuments (PPM). C'est une mobilisation exceptionnelle selon les commissaires enquêteurs. Ceux-ci, non sans humour, font deux hypothèses pour l'expliquer :

- un sens civique plus développé à Antony que dans les autres villes ou,
- une plus grande inquiétude devant les projets municipaux.

Après avoir dépouillé les contributions des participants, la commission a rendu un avis plutôt favorable avec trois réserves (techniques, essentiellement) qui doivent être levées par la municipalité.

Mais il est assorti de recommandations sur tous les sujets qui posent problème, et notamment les projets sur la Croix de Berny, le centre ville, la RUA, les circulations douces.

Ces recommandations bien que non contraignantes permettent d'engager une concertation supplémentaire pour enrichir le projet actuel de PLU, qui va structurer notre ville pour les 20 prochaines années.

Nous proposons donc, avec tous ceux qui le souhaitent, qu'il y ait à nouveau une concertation. Celle-ci pourrait prendre deux formes :

- D'une part, la consultation du comité de pilotage, qui réunit les élus de toutes tendances afin de travailler à des solutions les plus consensuelles possibles.
- D'autre part, la consultation de toutes les associations qui se sont manifestées (il y en a 25) lors de cette enquête, afin de recueillir leur volonté et leurs attentes.

Depuis le début de la procédure de PLU, nous avons souhaité vous informer. Le document que nous vous proposons aujourd'hui poursuit cette logique. Il présente les conclusions des commissaires enquêteurs, et nous vous invitons à en débattre mardi 23 octobre, salle Henri Lasson.

► Nos actions depuis le début de l'élaboration du PLU

2004 • **Élaboration d'un questionnaire parallèle**
La ville, dans le cadre de la concertation préalable à l'élaboration du PLU, avait commandé un questionnaire à un institut de sondage. Le questionnaire municipal «oubliait» quelques sujets structurants : la résidence universitaire, le cinéma, la gare routière Croix de Berny, la piétonnisation de certaines rues du centre ville...

2005 • **Exposition des principales orientations du PADD (programme d'aménagement et de développement durable)**, qui fixe les grandes orientations que devra respecter et traduire en norme le PLU (plan local d'urbanisme).

2006 • **Distribution du règlement du PLU** lors des trois réunions publiques organisées par la Mairie. Il nous paraissait nécessaire que les Antoniens soient informés et sensibilisés aux enjeux, afin de prendre part au débat sur le PLU.

2004-2006 • **Participation aux comités de pilotage du PLU**, qui regroupe 11 élus de toutes tendances confondues. Le comité de pilotage a été sollicité pour l'élaboration du questionnaire municipal, puis sur le projet de PADD et enfin sur le projet de PLU.

2007 • **Participation à l'enquête publique.**
Nos quatre élus ont soumis à la commission des contributions qui sont reprises dans la synthèse finale des commissaires enquêteurs.

2007 • **Elaboration et distribution d'un document sur le PLU et ses enjeux**

Lexique

POS : plan d'occupation des sols. Il détermine sur notre ville les règles de construction et d'urbanisme.

PLU : Plan local d'urbanisme. C'est le successeur du POS, mis en place par la loi Solidarité et renouvellement urbain. Il doit faire l'objet d'une large concertation et d'une procédure d'élaboration particulièrement détaillée.

PADD : Programme d'aménagement et de développement durable. Il détermine les grandes orientations du PLU

PPM : Périmètre de protection des monuments. Il est destiné à protéger les abords du patrimoine reconnu monument historique.

Circulations douces

Rappel du projet de la municipalité

■ Le projet de la municipalité, tel qu'il était annexé à l'enquête publique prévoyait peu de pistes cyclables sur voirie (à part celle de la rue Léon Blum, reportée pour cause de mécontentement des riverains). Les zones 30 sont un peu plus nombreuses (deux devraient voir le jour en 2007 quand Sceaux, par exemple, est une ville entièrement « zone 30 »...).

Notre commentaire

Les commissaires enquêteurs prennent acte des déclarations de la mairie d'Antony (qui dit vouloir mettre en place « un plan général de circulations douces » mais elle rap-

Ce que dit la commission d'enquêtes

• Sur l'emplacement réservé qui traverse la résidence universitaire :
« Toutefois, la commission s'interroge sur la nécessité de l'emplacement réservé, dont la dénomination est "liaison centre ville-Parc de Sceaux" et recommande soit de le supprimer, soit d'en expliciter le choix, notamment en terme de stratégie ou d'objectifs, puisque c'est le seul emplacement réservé à cette destination (la circulation douce) »

pelle des points importants :

- la nécessité d'une concertation – inexistante – avec les usagers
- l'articulation avec le Plan local de dépla-

• Sur le plan général :

« La commission recommande de favoriser une communication et une concertation élargie aux demandes spécifiques des différents quartiers et de reporter les observations, relatives aux circulations douces, consignées dans l'enquête de PLU, dans l'enquête de PDUI (plan de développement urbain intégré) de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre. »

cements communautaire

- l'incohérence de l'emplacement réservé qui permettrait la création d'une piste cyclable.

Croix de Berny — gare routière

Rappel du projet de la municipalité

■ Le projet de la municipalité, prévoyait la création d'une gare routière allée des Peupliers, au bord de l'avenue Léon Blum, entraînant l'expropriation de plusieurs pavillons, et des gênes dans le quartier pavillonnaire Berny-Léon Blum.

Notre commentaire

Les enquêteurs, comme les antoniens, demandent un projet clair à la municipalité et aux autres décideurs du « pôle mul-

Ce que dit la commission d'enquêtes

« La commission d'enquête trouve légitimes et fait siennes les nombreuses observations demandant plus de clarté et de lisibilité sur la vie future des riverains, sur les commodités apportées aux voyageurs, sur une présentation exhaustive du site et de ses aménagements futurs.

timodal de la Croix de Berny ».

Elle montre le flou qui entoure le projet municipal, qui est source d'inquiétudes

La commission d'enquête recommande pour ce pôle multimodal de "la Croix de Berny" l'élaboration - soit d'un document explicatif intégré dans le rapport de présentation, comprenant un état initial, un état projeté avec impact sur l'environnement, soit un document d'urbanisme plus élaboré. »

pour les habitants et les usagers.

US Métro

Rappel du projet de la municipalité

■ Le projet de la municipalité, prévoyait la scission des terrains de l'US Métro en deux : d'une part, la conservation de dix hectares pour les installations sportives, et la possibilité sur deux hectares de construire immeubles de bureaux et logements.

Notre commentaire

La Ville d'Antony a convaincu la commission d'enquêtes de la pertinence de son projet avec deux arguments douteux :

- L'US Métro ne serait pas ouvert sur l'extérieur. C'est inexact puisque notamment

Ce que dit la commission d'enquêtes

« Même si les réalisations projetées permettent de compléter l'offre actuelle en équipements sportifs et de loisirs, elles ne remplacent pas cependant, pour la commission, la perte des installations sportives de l'US Métro.

En conclusion, et sous réserve que l'ensemble des mesures décrites par la Ville soient effectivement menées à leur terme, la commission d'enquêtes considère que le projet d'aménagement des terrains

en matière de rugby, des partenariats existent avec la ville.

- Elle ne bénéficierait pas aux antoniens, c'est encore faux puisqu'on peut parfaitement adhérer au club.

RATP « US Métro » à la Croix-de-Berny peut harmonieusement s'intégrer dans l'opération de restructuration urbaine de ce quartier mais elle recommande que soit étudiée au titre de la compensation sur les terrains des Bas-Graviers-Crocheteurs la possibilité de réaliser, outre les espaces loisirs envisagés, la réalisation de zones sportives permettant véritablement de compenser la perte des installations sportives de l'US Métro. »

Les conséquences sur la circulation automobile ont été considérées comme faibles. Or aucune communication n'a été faite sur ce point crucial...

L'extension du centre ville

Ce que dit la commission d'enquêtes

« La commission d'enquêtes s'interroge encore sur la compatibilité de la rénovation du centre ville et sur la préservation des pavillons qui y existent. La commission d'enquêtes trouve légitimes et fait siennes les nombreuses observations demandant plus de clarté et de lisibilité sur le devenir de ce secteur. »

Dans l'enquête concernant le PPM (périmètre de protection des monuments historiques), elle va plus loin encore :

• La commission recommande également de travailler en concertation avec les associations et les usagers, pour valoriser « les pavillons antoniens », exemple intéressant d'organisation urbaine à échelle humaine et étudier la réhabilitation de l'école Ferdinand Buisson, réalisation architectu-

rale de référence.

• En effet, compte tenu des réactions des habitants et des enjeux patrimoniaux liés au choix d'aménagement et de réhabilitation du « centre ville Mounié », la commission recommande de revoir, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France, les limites des nouveaux périmètres de protection, de façon à y inclure notamment l'école Ferdinand Buisson ainsi que les petits hôtels particuliers du XIX^e siècle de la rue Pierre Brossolette.

Cet ensemble urbain semble constituer un patrimoine dont la valeur emblématique est manifestement reconnue par de nombreux Antoniens et dont le devenir apparaît incertain. Ces incertitudes génèrent un climat de méfiance qui pourrait être dissipé par l'élaboration d'un plan global d'aménagement du Centre Ville.

Il convient de souligner que la procédure de PLU offre un outil qui semble adapté à ce type de situa-

tion, à savoir « l'orientation d'aménagement », qui permet d'apporter un complément d'information au projet, sans modifier le cadre réglementaire de la procédure en cours.

La commission recommande donc d'étudier favorablement l'apport d'une orientation d'aménagement spécifique au Centre Ville.

La création d'une ZPPAUP suspend la servitude de protection des abords des monuments historiques. C'est une servitude d'utilité publique qui s'impose au PlanLocal d'Urbanisme.

La commission recommande donc d'étudier également cette alternative qui représente un outil contractuel pertinent pour conduire les programmes d'aménagement de la Ville sur des secteurs sensibles. Toutefois, il convient de signaler que l'instauration d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) nécessite l'organisation d'une nouvelle enquête publique.

Rappel du projet de la municipalité

■ Le projet de la municipalité, prévoyait l'extension du centre ville (et de son zonage qui permet la construction d'immeubles comme ils existent rue de la Providence et rue Mounié) à deux rues bordées de splendides maisons du début du siècle, et également de l'ancienne mairie (le tribunal d'instance).

Notre commentaire

Les commissaires montrent sur ce point qu'ils ont pris en compte les préoccupations des Antoniens et de leurs associations. La voie qu'ils proposent est celle de la concertation pour permettre soit d'élargir le péri-

mètre de protection des monuments historiques (protégeant alors les rues Brossolette et Péri) ou reprenant notre idée d'une zone de protection particulière

La résidence universitaire

Ce que dit la commission d'enquêtes

Devant la pénurie en logements étudiants constatée dans toute la région parisienne et devant la hausse vertigineuse et continue du prix de l'immobilier, il

Rappel du projet de la municipalité

■ Le projet de la municipalité, prévoyait la création d'un emplacement réservé. Cet emplacement est situé notamment sur l'emprise du bâtiment A de la résidence (bâtiment où sont situés le restaurant universitaire et l'auditorium). Il permettrait, si le Crous avait un projet de réhabilitation de la résidence d'imposer la création d'une voie allant jusqu'au parc de Sceaux.

lui paraît, en effet, hautement souhaitable que la vocation de cette résidence perdure et que tout soit mis en œuvre pour faciliter sa restructuration en logements étudiants.

La commission d'enquêtes prend également acte de ce que la Ville n'est « ni propriétaire, ni gestionnaire de la RUA », et soutient donc l'engagement du plan local de l'habitat (PLH) du Comité d'agglomération des Hauts-de-Bievre qui prévoit « de pérenniser et diversifier l'offre en logements étudiants dédiés aux structures locales d'enseignement supérieur ». Elle demande également comme la Ville d'Antony l'a mentionné dans sa réponse ci-dessus que « l'accompagnement du projet de requalification des résidences universitaires et l'appui financier pour la

création d'offres nouvelles soient prévus. »

Sous toutes les conditions énoncées précédemment, le maintien de l'emplacement réservé « emplacement qui a pour vocation de permettre à la ville de reconstituer la trame viaire préexistante à la résidence dans l'hypothèse où le gestionnaire de cette dernière envisagerait, un jour, de procéder à sa restructuration ou rénovation par des démolitions reconstructions » paraît donc difficilement compatible avec le maintien de la vocation en logements pour étudiants de la résidence universitaire, ce qui est pourtant souhaité par de très nombreux Antoniens.

Notre commentaire

La commission est claire : la résidence universitaire doit voir sa vocation pérennisée, comme le prévoit le schéma directeur de la

région Île-de-France. Elle remet d'ailleurs en cause l'emplacement réservé de la mairie sur cette RUA. C'est donc un soutien sup-

plémentaire à cette structure, qui conforte les actions juridiques en cours.